EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-neuf septembre deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/09/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Bernard POUSSIN, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Roger CLEDAT (a donné pouvoir à Jean-Pierre ESTRADE), Jean-Claude DECOUT (a donné pouvoir à Jean-Pierre NEXON), Paul DUCHEZ Bernard DUMONT (a donné pouvoir à Gérard BEAUBIER), Franck LETOUX (a donné pouvoir à Sébastien MOREAU), Xavier NOUHAUD (a donné pouvoir à Josiane ROUCHUT), Camille DUDOGNON (a donné pouvoir Sylvette CHADELAUD).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-110 : AFFAIRES GENERALES – FINANCEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE – AVENANT 2

Vu l'arrêté Préfectoral du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat
Vu la délibération n° 2015-079 en date du 21 mai 20015 portant approbation du Contrat départemental de Développement de l'Intercommunalité,
Vu la délibération n°2015-085 en date du 7 juillet 2015 sollicitant l'avenant n°1 au Contrat Départemental de Développement de l'Intercommunalité

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de solliciter un nouvel avenant, au Contrat Départemental de Développement de l'Intercommunalité de deuxième génération, pour la réalisation des quatre actions suivantes :

- ✓ Traitement thermique de Soumagne : Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de solliciter une subvention, sur la base du scénario 4, de 20 % du montant des travaux HT.
- ✓ Travaux d'accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP : Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de solliciter une subvention de 20 % de la dépense de 143 640 € HT.
- ✓ Travaux de désamiantage – démolition dans le cadre de la Maison de la Petite Enfance : Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de solliciter une subvention de 20 % de la dépense de 30 000 € HT.
- ✓ Création d'une salle d'archive, conforme à la réglementation, pour les actes administratifs de la Communauté de Communes de Noblat : Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de solliciter une subvention de 20 % de la dépense de 25 000 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Sollicite un nouvel avenant au Contrat Départemental de Développement de l'Intercommunalité de deuxième génération pour la réalisation du :

- traitement thermique de Soumagne,
- des travaux d'accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP ,
- des travaux de désamiantage – démolition dans le cadre de la Maison de la Petite Enfance,
- la création d'une salle d'archive.

Charge Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires à l'obtention des subventions suivantes :

- 37 444 € pour le traitement thermique de Soumagne,
- 28 728 € pour la réalisation des travaux d'accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP,
- 6 000 € pour les travaux de désamiantage-démolition dans le cadre de la Maison de la Petite Enfance

- 5 000 € pour la création de la salle à archives.

Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires pour l'obtention de ces subventions.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 30 septembre 2015

Le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT
SAINT LEONARD DE NOBLAT
HAUTE-VIENNE

Alain DARBON

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :